

Extrait du registre des délibérations
De la Commune de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine
Séance ordinaire du 12 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le 12 octobre 2020 à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

Date de convocation : 02 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents : M. Béguin Henri – Mme Béтин Madeleine – Mme Brielle Hélène — M. Cornée Lionel – Mme Coudé-Belloir Anne-Marie - Mme Jéby Myriam – M. Lamy Patrice - M. Lamy Vincent – M. Le Droff Roland – M. Raison Eric — M. Rossignol Denis - Mme Tiriau Valérie – M. Tual Maxime

Absent excusé : M. Bondoux Pierre

Procuration : --

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Rossignol Denis a été nommé comme secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

Ouverture de la séance à 20 h 05.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

D2020-074	<u>4-6 RUE Jean de Gennes : demande emprunt auprès du CDC</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
<p>Vu les travaux qui vont être engagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 4 rue Jean de Gennes – Logement PALULOS de 97,32 m2 ➤ 6 rue Jean de Gennes – Logement PLUS de 82.76 m2 <p>M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un emprunt dans le cadre de la réhabilitation de logements locatifs sociaux auprès de la Caisse des Dépôts.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>SOLLICITE</u> la Caisse des Dépôts pour une demande d'emprunt pour chacun des 2 logements situés 4 e 6 rue Jean de Gennes ➤ <u>AUTORISE</u> M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette demande. 		

D2020-075	<u>Répartition 2020 du produit des amendes de police 2019</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -								
<p>Vu la délibération 2020-08 du 27 janvier 2020 relative à la demande de subvention au titre des amendes de police,</p> <p>Vu la décision du Conseil Départemental du 31 août 2020 d'attribuer à la Commune de Gennes-sur-Seiche une subvention de 8 000.00 €,</p> <p>M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider la répartition de ce produit comme suit :</p> <table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width:30%;">Nature des travaux</th> <th style="width:30%;">Localisation</th> <th style="width:20%;">Montant HT des travaux</th> <th style="width:20%;">Subvention accordée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Parc de stationnement</td> <td>Rue J. de Gennes en retrait de la RD 88</td> <td>20 000.00 €</td> <td>8 000.00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>DECIDE</u> de la répartition du produit 2019 des amendes de police relatives à la circulation routière. ➤ <u>AUTORISE</u> M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision. 			Nature des travaux	Localisation	Montant HT des travaux	Subvention accordée	Parc de stationnement	Rue J. de Gennes en retrait de la RD 88	20 000.00 €	8 000.00 €
Nature des travaux	Localisation	Montant HT des travaux	Subvention accordée							
Parc de stationnement	Rue J. de Gennes en retrait de la RD 88	20 000.00 €	8 000.00 €							

D2020-076	<u>LOTISSEMENT DU GRAND PRÉ 3 : Réserve lot n° 12 par Mme DURAND Sandrine</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
<p>Vu la demande formulée par Mme DURAND Sandrine, domiciliée à Gennes-sur-Seiche, 14 rue des Linières, M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette réservation.</p> <p>Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ EMET un avis favorable sur la réservation du lot n° 12 d'une superficie de 751 m2 au prix de 32.42 HT le m2 soit 38.90 € TTC le m2, ➤ AUTORISE la vente de ce lot à Mme DURAND Sandrine, ➤ AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente auprès de Maître ODY, notaire à Argentré du Plessis. 		

D2020-077	<u>LOTISSEMENT DU GRAND PRÉ 3 : Mandat de simple vente de 3 lots par Century 21</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -																										
<p>M. le Maire informe le Conseil de la proposition de Century 21 d'établir un mandat de simple vente pour 3 lots disponibles à la vente :</p> <table border="1" data-bbox="422 929 1212 1176"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Lots</th> <th rowspan="2">Section</th> <th rowspan="2">Parcelle</th> <th rowspan="2">Surface (m2)</th> <th colspan="2">En €</th> </tr> <tr> <th>Prix TTC/m2</th> <th>Prix de vente</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10</td> <td>ZM</td> <td>196</td> <td>1069</td> <td>38,90</td> <td>41584,10</td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>ZM</td> <td>199</td> <td>691</td> <td>38,90</td> <td>26879,90</td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>ZM</td> <td>200</td> <td>939</td> <td>38,90</td> <td>36527,10</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après avoir entendu M. le Maire, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ AUTORISE M. le Maire à signer un mandat de simple vente avec Century 21 pour les lots ci-dessus énumérés. ➤ CONSERVE la possibilité de trouver un acquéreur par ses propres moyens auquel cas le mandat de simple vente ne s'appliquera pas. 			Lots	Section	Parcelle	Surface (m2)	En €		Prix TTC/m2	Prix de vente	10	ZM	196	1069	38,90	41584,10	13	ZM	199	691	38,90	26879,90	14	ZM	200	939	38,90	36527,10
Lots	Section	Parcelle					Surface (m2)	En €																				
			Prix TTC/m2	Prix de vente																								
10	ZM	196	1069	38,90	41584,10																							
13	ZM	199	691	38,90	26879,90																							
14	ZM	200	939	38,90	36527,10																							

D2020-078	<u>BIBLIOTHÈQUE : Demande de désherbage de documents</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
<p>Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale,</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Bibliothèque devront être retirés des collections. ➤ Les livres réformés seront cédés gratuitement à des institutions ou association ou à défaut détruits et valorisés comme papier à recycler. ➤ L'élimination d'ouvrages sera constatée par un PV mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titres et de n° d'inventaire. Cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste . ➤ de charger la responsable de la Bibliothèque à procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination. 		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder au désherbage des documents de la Bibliothèque municipale tel que défini ci-dessus.
Cette décision reste valable pendant la durée du mandat électif, sauf décision contraire.

D2020-079	<u>LOYERS : Non valeurs suite à liquidation judiciaire</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
------------------	---	---

Vu l'état d'irrecouvrabilité établi par Me Margottin, mandataire judiciaire à la suite de la liquidation judiciaire de l'OR SÉCURITÉ suivant jugement du 06-03-2019,
Vu la demande de la Trésorerie d'établir un mandat de non-valeur de 1 746.48 € (montant des loyers impayés),

M. le Maire propose d'émettre un mandat pour ces non valeurs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à émettre un mandat au compte 6542 pour un montant de 1 746.48 € correspondant à ces non valeurs.

D2020-080	<u>INTERCOMMUNALITÉ : Renouvellement de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
------------------	--	---

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts qui dispose en son IV qu'il « est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui e détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées : chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant ».
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 24/09/2020 fixant la composition de la CLECT à un membre par commune,
Considérant qu'en l'absence de précision réglementaire, il convient de considérer que les membres de la CLECT sont désignés par délibération de chaque conseiller municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** les représentants qui siégeront à cette commission :
 - Titulaire : M. BÉGUIN Henri
 - Suppléant : M. CORNÉE Lionel

D2020-081	<u>TY MAD : Demande de versement du Fonds de Concours</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
------------------	--	---

Vu la délibération d 12 juillet 2018 sollicitant Vitré Communauté pour le fonds de Concours,
Vu la décision du Président de Vitré Communauté en date du 29 novembre 2019 accordant un montant de 52 099.00 € pour les travaux de rénovation de Ty Mad,
Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DEMANDE** le versement du fonds de concours au vu des états récapitulatifs des travaux en cours.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

D2020-082	<u>D2020-82 – SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE : CSF St Germain du Pinel</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
------------------	--	---

Vu la délibération n° 2020-35 du 8 juin 2020 relative à la répartition des subventions aux associations pour l'année 2020 pour un montant de 6 € /jour / enfant,
Vu la demande de l'Association CSF St Germain du Pinel pour un complément de subvention en raison des mesures de sécurité édictées dans le protocole sanitaire pour les jeunes accueillis en journée au Centre de Loisirs,

Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accorder un complément de + 1 € par journée et par enfant à partir de la date où les enfants ont pu être accueillis après le déconfinement du 11 mai 2020.

D2020-083	<u>ADHÉSION AU RIPAME (Relais Inter-Communes Parents Assistants Maternels Enfant)</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
------------------	--	---

Vu la demande des assistants maternels de la Commune de Gennes-sur-Seiche d'adhérer au RIPAME dont le siège est situé à la Mairie d'Argentré-du-plessis, et dont les missions concernent :

- ↳ La mission d'information (en direction des parents et des professionnels)
- ↳ La mission d'animation (espaces-jeux, temps de rencontres collectifs)
- ↳ La mission d'observation de la petite enfance,

Vu le budget établi pour 2021 et servant de base à la participation de l'ensemble des communes utilisatrices de ce service,

Après exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de rejoindre le RIPAME et de verser une participation d'environ 448 € à partir de 2021.

D2020-084	<u>TY MAD : AVENANT 1 LOT 1 SFB</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
------------------	--	---

Vu la demande d'avenant n° 1 relative au lot n° 1 pour les travaux de la salle "Ty Mad" d'un montant de -488.00 € HT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n° 1 relative au lot n° 1 « Ty Mad » et tout document s'y rapportant

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Montant du marché initial	20 600.00	4 120.00	24 720.00
Montant de l'avenant n° 1	-488.00	-97.60	-585.60
Nouveau montant du marché	20 112.00	4 022.40	24 134.40

Questions diverses :

- Achat de 10 tee shirts pour les jeunes « argent de poche » remis le 4 septembre 2020 pour un coût de 116,70 € HT Ouverture du dispositif « argent de poche » pendant les vacances de la Toussaint
- Etude thermique Gremmsol pour le 6 rue Jean de Gennes : 550,00 € HT
- Visite de M. Souche, architecte des Bâtiments de France le 06 octobre 2020. M. Souche souhaite pouvoir conserver le bâti traditionnel. Il reste ouvert aux problématiques rencontrées sur le territoire communal.
- Titularisation de M. Desmottes à compter du 13 mai 2020.
- Liste projets communaux et ordre de priorité (document annexé)
- Liste de projets communaux transmis à Vitré Communauté (document annexé)
- Liste des Commission à Vitré Communauté (document annexé)
- Devis à demander pour l'achat d'un aspirateur à la salle des sports. L'ancien aspirateur serait mis à disposition dans l'Eglise.
- Double Elections en mars 2021 qui auraient lieu exceptionnellement à la salle des sports.

Liste de projets envisagés et ordre préférentiel pour la Commune	Classement de 1 à 10
Réhabilitation logements 4 et 6 rue Jean de Gennes+commerce	1
Réhabilitation maison Boucault – rue Jean de Gennes (divers projets)	4
Environnement : extension salle des sports, voir les besoins de la salle de musculation, salle de motricité avec aménagements extérieurs...	2
Assainissement : extension de la STEP	7
Zone atelier communal : nécessité de créer une structure neuve ou réaménager des bâtiments existants	3
Amélioration thermique du parc locatif	8
Réserve foncière avec viabilisation d'une future zone de lotissement	6
Réfection de la voirie : rue des lavandières, impasse de Beauregard, aménagement route de Brielles	9
Création d'espaces pour les jeunes : terrain BMX, espace jeux l'extérieur, foyer des jeunes	5
Embellissement Bourg + Aménag. Paysager (ajout de projet)	10

Liste de projets communaux transmis à Vitré Communauté :

Nature du projet	Coût estimé (HT)	Calendrier de réalisation	Plan de financement envisagé
Réhabilitation des logements 4 et 6 rue Jean de Gennes+commerce	280 000	2020	
Extension salle des sports (salle de musculation, salle de motricité avec aménagements extérieurs...).	500 000	2021	
Construction d'un atelier communal	300 000	2022	
Réhabilitation maison BOUCAULT - Rue Jean de Gennes (divers projets)	400 000	2022	
Création d'espaces pour les jeunes : terrain BMX , espace jeux à l'extérieur , foyer des jeunes	100 000	2023	
Viabilisation d'une future zone de lotissement (+ extension / modification de la STEP a prévoir apr Vitré Co : saturation du système existant)	200 000	2023	
Amélioration thermique du parc locatif (6 logements)	200 000	2024	

Commissions Vitré Communauté

NOM-PRÉNOM	TITULAIRE SUPPLÉANT	FONCTION	COMMISSIONS	RÉUNIONS
LE DROFF Roland (ROSSIGNOL Denis)	T S	2ème Adjoint CM	Développ, écono, emploi et formation (E. GUIHENEUX)	Tous les 2 mois en général - le mardi soir à 18h30
LAMY Vincent LAMY Patrice	T S	3ème Adjoint CM délégué	Transition écologique (JN. BEVIERE)	4 réunions - le mercredi en fin de journée
JÉBY Myriam TIRIAU Valérie	T S	CM déléguée CM	Santé et solidarités (P.CARTRON)	A déterminer
BRIELLE Héliène BÉTIN Madeleine	T S	CM 4ème Adjointe	Mobilités (MC. MORICE)	4 réunions à ce jour (le 12/09 - 16/09 - 26/09 et 01/10/2020)
CORNÉE Lionel RAISON Éric	T S	1er Adjoint CM délégué	Habitat et logement (C. OLIVIER)	4 réunions par an (tous les 3 mois environ)
BÉGUIN Henri CORNÏE Lionel	T S	Maire 1er Adjoint	Finances (S. DOUABIN)	Le mardi ou mercredi (1ère réunion aura lieu le 7 ou 14/10/2020)
BELLOIR A.-Marie TUAL Maxime	T S	CM CM délégué	Sports (F. BELLOIR)	4 réunions par an
BELLOIR A.-Marie TUAL Maxime	T S	CM CM délégué	Jeunesse (F. BELLOIR)	4 ou 5 réunions par an
BÉTIN Madeleine BRIELLE Héliène	T S	4ème Adjointe CM	Culture, tourisme et patrimoine (A.LEMERCIER)	réunion de préférence le jeudi soir(à confirmer)
*		*	Usages numériques (P. LAPAUSE)	1 réunion prévue d'ici la fin de l'année
BÉGUIN Henri CORNÏE Lionel	T S	Maire 1er Adjoint	Evaluation des charges transférées (B. RENOUE)	la commission doit être créée début novembre
LE DROFF Roland ROSSIGNOL Denis	T S	2ème Adjoint CM	Délégation compétences eaux pluviales urbaines et assainissement (L. MENAGER)	

Fin de la séance à 21 h 45.



Signatures des membres du Conseil Municipal du 12 octobre 2020

Henri Béguin	Lionel Cornée	Roland Le Droff	Vincent Lamy
Madeleine Bétin	A.Marie Coudé-Belloir	Pierre Bondoux	Héliène Brielle
Myriam Jéby	Patrice Lamy	Eric Raison	Denis Rossignol
Valérie Tiriau	Maxime Tual		